

PRINCIPALES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENTS MAJEURS

quel que soit le risque, quelle que soit l'alarme,
4 consignes à respecter



⇒ Mettez-vous à l'abri.



⇒ N'encombrez pas les lignes téléphoniques.



⇒ Ecoutez la radio – France bleue isère 98.2.FM



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

L'alerte

Le signal national d'alerte est déclenché en cas d'accident majeur (*). Ce signal indique qu'il faut agir vite en respectant les consignes de sécurité.

⇒ Pour donner l'alerte

- ⇒ POMPIERS : 18 d'un fixe ou d'un mobile, ou 112 d'un mobile.
- ⇒ SAMU : 15 d'un fixe ou d'un mobile ou 112 d'un mobile.
- ⇒ POLICE : 17 d'un fixe ou d'un mobile.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs





Prévenir et informer

Le document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**), établi par le maire, recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune et notamment celles que je serai amené à prendre en vertu de mes pouvoirs de Police.

Il poursuit deux objectifs :

- Sensibiliser les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et prescrire des consignes de comportement pour en limiter les effets et favoriser l'action des secours.
- Planifier les secours par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie où seront réunis les décideurs concernés par l'événement. Les actions seront menées en direction de la population, pour sa protection.

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel de la centrale nucléaire, la population et l'environnement.

La VERPILLIERE ne se situe pas dans le périmètre immédiat (moins de 10 km) entourant l'installation du Bugey.

Il faut pourtant en tenir compte, d'autant plus qu'en cas d'accident les particules radioactives peuvent se diffuser sans se limiter à la frontière théorique des 10 kms, surtout en cas de vent.

Un nuage radioactif a un impact sur l'air et les sols.

Les centrales nucléaires font l'objet d'une procédure de contrôle renforcé par l'institut de radio-protection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Que font les secours, les services départementaux et municipaux ?

- Les sapeurs pompiers activent la cellule mobile d'intervention radiologique
- La commune active la cellule de crise :
- La préfecture déclenche le plan ORSEC en coordination avec le commissariat à l'énergie atomique, l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Consignes



⇒ Ne fumez pas

⇒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes de secours d'urgence.

⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

⇒ Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur.

⇒ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez la ventilation.

⇒ Ecoutez la radio – (France bleue isère 98.2 FM). C'est le meilleur moyen d'être informé

⇒ LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principaux dangers sont l'incendie, l'explosion, la pollution de l'eau, de l'air du sol.

LA VERPILLIERE n'est le siège d'aucun établissement soumis à la directive SEVESO.

Toutefois, un incendie ou une explosion dans une entreprise classée SEVESO et située sur la commune de ST QUENTIN FALLAVIER peut, suivant la direction du vent, créer un nuage toxique.

Dans une telle situation, quelques mesures réglementaires de prévention seraient prises : information de la population, installation d'un périmètre d'isolement, interdiction des lieux de rassemblement tels que les stades, les marchés, les salles de spectacles...

Pour ce genre d'incident, le Préfet dirige les secours en déclenchant le Plan Particulier d'Intervention.

Consignes



- ⇒ Ne fumez pas
- ⇒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes de secours d'urgence.
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
- ⇒ Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur.
- ⇒ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez la ventilation.
- ⇒ Ecoutez la radio – (France bleue isère 98.2 FM). C'est le meilleur moyen d'être informé

⇒ SOMMAIRE

• Informations	P 3
• La prise en compte des risques	P 4
• L'alerte (le code national d'Alerte)	P 5
• La vigilance météo	P 7
• Les risques naturels concernant plus particulièrement LA VERPILLIERE	P 8
• Les risques technologiques	P 12
• Le risque industriel	P 13
• Le risque nucléaire	P 14
• A conserver et afficher	P 15

QUELQUES CONSEILS QUEL QUE SOIT L'EVENEMENT

GARDEZ VOTRE CALME

ECOUTEZ LA RADIO (France Bleue Isère sur **98.2** ou **102.8 FM**) : pour connaître l'évolution des événements et appliquer les instructions de secours.

CONFORMEZ VOUS AUX CONSIGNES et aux ordres des autorités : ne téléphonez pas de façon intempestive : les lignes et le réseau téléphonique doivent rester à la disposition des secours

EVITEZ DE VOUS DEPLACER (sauf consignes contraires)

N'UTILISEZ PAS L'ASCENSEUR : vous risquez de rester bloqué

TENEZ-VOUS PRET A EVACUER SUR INSTRUCTIONS DES AUTORITES : en cas d'évacuation n'emmenez avec vous que le strict minimum : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments (si traitement en cours), vos papiers personnels et un peu d'argent.

Si possible, coupez l'eau, le gaz et l'électricité.

EN CAS DE SINISTRE, les coupures d'électricité sont fréquentes. C'est pourquoi il est conseillé d'avoir à disposition une lampe de poche et un poste radio à pile, facilement accessibles ou une lampe et un poste radio rechargeable.

NUMERO UTILE

Un numéro de téléphone vert, unique, sera activé en cas d'événement grave

Transport de matière dangereuse

Ce risque se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses inflammables, toxiques, explosives, radioactives ou corrosives.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, du sol ou de l'eau.

Il peut survenir dans tous les modes de transport : routier, ferroviaire ou les canalisations de gaz naturel (gazoduc).

La commune est concernée par ce risque : RN, autoroute, voie ferrée, et gazoduc qui longe la voie ferrée.

Normalement, les transports dangereux ne sont pas autorisés à traverser la commune.

Pour ce risque, il existe des plans de secours :

- Plan d'urgence transports de matières dangereuses
- Plan rouge prévu et déclenché par le Préfet

Que font les secours, les services départementaux et les services municipaux ?

Les sapeurs pompiers procèdent à des mesures de détection, de protection des personnes et des biens.

La mairie active la cellule de crise.

Si l'accident est particulièrement grave, le Préfet peut déclencher le Plan ORSEC ou le Plan de Secours Spécialisé lié au Transport de Matières Dangereuses.

Consignes



⇒ Ne fumez pas

⇒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes de secours d'urgence.

⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

⇒ Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur.

⇒ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez la ventilation.

⇒ Ecoutez la radio – (France bleue isère **98.2 FM**). C'est le meilleur moyen d'être informé

Les chutes de neige - le grand froid

Les phénomènes de grand froid ou de chute abondante de neige ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

Dans notre région, la neige et le grand froid sont à prévoir à partir du mois de décembre jusqu'au mois de février.

L'enneigement exceptionnel et le phénomène de grand froid sont annoncés par la radio et font l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

Ils sont à la disposition de la population sur les serveurs de météo France au

0 892 680 230 ou sur www.meteo.fr

**Appelez la Mairie pour signaler les problèmes dus aux chutes de neige :
risque d'éboulement, alimentation des personnes seules ou malades...**

Que font les services de l'état et les services municipaux ?

Les forces de police facilitent l'action des services de secours en prévoyant des déviations de circulation.

La cellule de crise informe la population et assure l'alimentation en eau.

En cas de coupure d'électricité, d'eau ou de gaz, la population est informée des délais de réparation en relation avec les services compétents.

La qualité de l'eau est vérifiée

La mairie est chargée de 3 missions essentielles :

- Activer le plan de recueil des sans-abris
- Ouvrir les lieux d'accueil supplémentaires en cas de saturation des équipements prévus
- Elargir le portage des repas aux domiciles des personnes âgées, des handicapés et autres personnes en grande difficulté

Consignes



- ⇒ Ne prenez pas la route
- ⇒ Ne stationnez pas sous les lignes électriques
- ⇒ Ne montez pas sur un toit
- ⇒ Abritez vous dans une structure solide
- ⇒ Ecoutez la radio – (France bleue isère **98.2 FM**). C'est le meilleur moyen d'être informé

Afin de mettre en œuvre une véritable politique des risques majeurs, une commission **PCS** (plan communal de sauvegarde) a été mise en place au mois d'avril 2009.

L'analyse faite par les membres de la commission a conduit à la nécessité d'élaborer, dans un premier temps, un **DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs) destiné à recenser les risques et informer la population qui devra respecter les consignes de sécurité.

⇒ L'ALE NATURELS

Il existe un code national d'alerte qui vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave, d'un incident ou d'un accident majeur. Ce code se compose d'un signal sonore et de la diffusion d'un message sur les consignes à observer par la population.

Lors d'une alerte, la radio ou la télévision (ou les deux) diffusent des messages indiquant les mesures de protection destinées à la population. Celle-ci doit se porter à l'écoute d'un des programmes pour connaître la conduite à tenir.

Le code national d'alerte

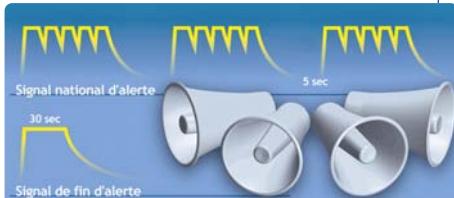
• *L'alerte*



L'alerte est la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une sirène, destiné à prévenir la population d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement en compte les mesures de protection adaptées.

Un essai par mois, le 1^{er} mercredi à midi

• *Le signal d'alerte*



- Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.
- Il consiste en 3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune séparée par un silence de 5 secondes.
- La population doit alors s'abriter dans un lieu défini par avance et protégé.

Un avis à la population sera émis par un véhicule muni d'un haut parleur

Les Feux

L'homme est très souvent à l'origine des feux par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

Selon l'ampleur du phénomène, la cellule de crise est activée. Les services techniques, la police municipale et la gendarmerie mettent en place un périmètre de sécurité et des déviations nécessaires. La population est alertée par tous moyens (sirène, message radio, porte à porte...).

70 % des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant la population dans son sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la 1^{re} cause de décès. Les fumées toxiques peuvent tuer en quelques minutes.

Comment éviter un incendie chez soi !

- Faire ramoner la cheminée tous les ans (obligatoire pour les assurances)
- Ne jamais fumer au lit
- Ne pas brancher trop d'appareils sur la même prise et éviter les multiprises
- N'utiliser jamais d'alcool pour allumer un barbecue
- Eloigner les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, plaques chauffantes)
- Faire contrôler régulièrement les installations de Gaz et d'Electricité, notamment les tuyaux de raccordement en caoutchouc
- Mettre allumettes et briquets hors de portée des enfants

Que faire en cas d'incendie !

- Gardez votre calme et, une fois en sécurité,appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable)
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne vous jetez pas par la fenêtre
- Fermez la porte, arrosez la porte et colmatez la avec des linges mouillés
- Si la fumée envahit la pièce, couchez vous au sol et couvrez vous le nez et la bouche avec un linge mouillé.

Conduite à tenir

L'incendie approche

- Dégagez les voies d'accès et les chemins d'évacuation – arrosez les abords
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte

- Ne vous approchez pas du feu ; ne sortez que sur ordre des autorités
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez les portes, les volets, les fenêtres que vous calfeutrez avec des linges mouillés
- Ecoutez la radio (radio France Bleue Isère 98.2 FM). C'est le meilleur moyen d'être informé

CARTE DE L'ALEA INONDATION

Légende :

faible Moyen Fort

Inondations de plaine



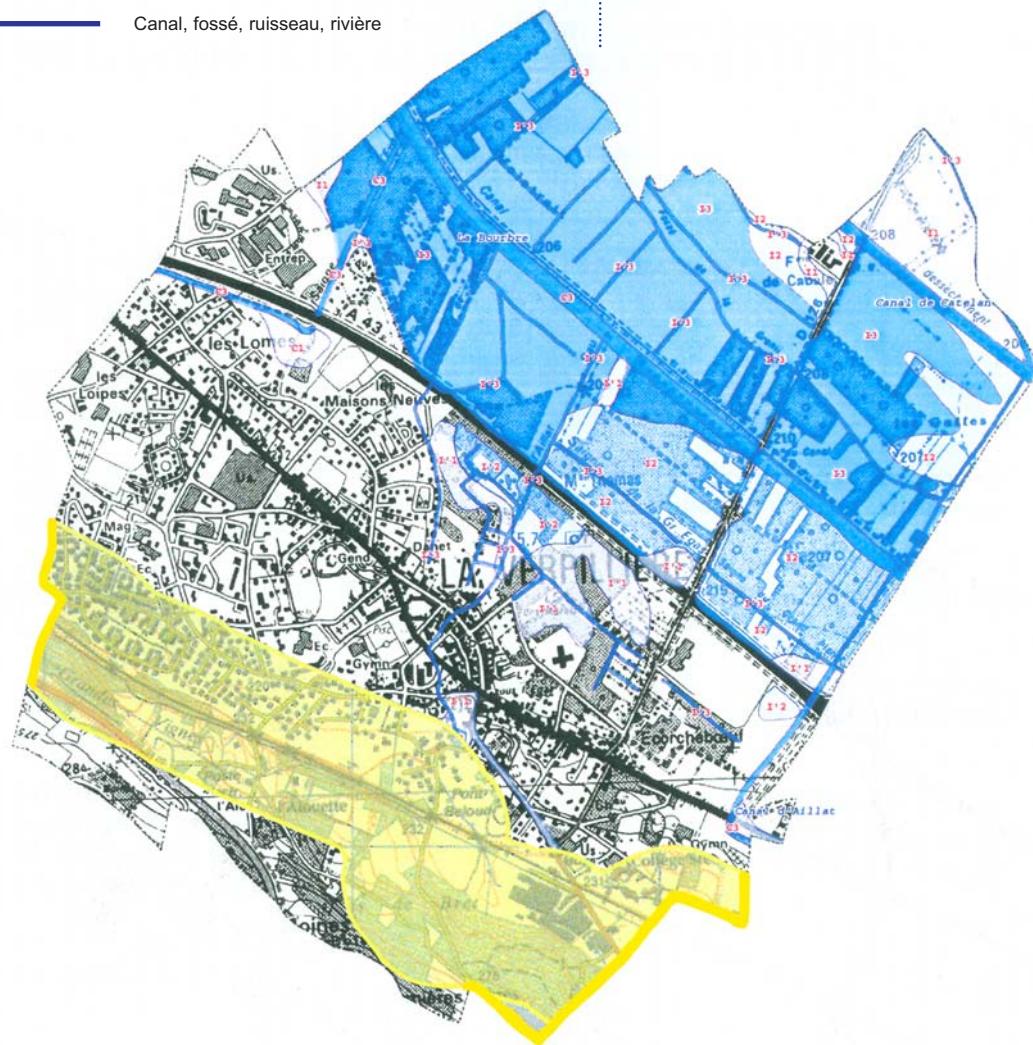
Crues rapides des rivières



Inondations en pied de versant



Canal, fossé, ruisseau, rivière



Zone de la COMMUNE où tout PROJET doit faire l'objet d'une "Demande de renseignements".

Limite Communale

Consignes



⇒ Ecoutez la radio – France Bleue Isère **98.2 et 102.8 (FM)**.

C'est le meilleur moyen d'être informé



⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance



⇒ Ne téléphonez pas.

Libérez les lignes pour les secours d'urgence.

Il faut être patient.



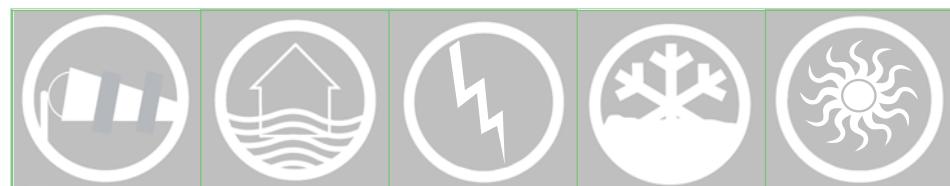
⇒ Fin de l'alerte

Elle est annoncée par un signal continu de **30** secondes

⇒ LA VIGILANCE METEO

La carte de Vigilance vous permet de savoir si, **dans les 24 heures**, un phénomène météorologique ou hydrologique dangereux touchera le département. Elle est actualisée **2 fois par jour, à 6 H et à 16 H**

Si la carte de Vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire en fonction de l'évolution du phénomène, de sa trajectoire, de son intensité. Elle donne également des consignes de comportement.



Vent violent

Pluie inondation

Orages

Neiges
Verglas
Grand froid

Canicule

La carte de vigilance est consultable sur le site internet de Météo France :
www.meteo.fr
ou par téléphone : 0 892 68 02 38

Les niveaux de vigilance :

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange et rouge) selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques.

 **NIVEAU 1** : Pas de vigilance particulière

 **NIVEAU 2** : Il faut être attentif, des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus

 **NIVEAU 3** : il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.

 **NIVEAU 4** : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météo dangereux sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et suivre les conseils émis.

⇒ LES RISQUES NATURELS

Les inondations

I – Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

II – Le risque dans la commune

La commune est concernée par des inondations dues au débordement de la Bourbre, du ruisseau l'Alliat ou du canal de dérivation de ST QUENTIN FALLAVIER.

La commune connaît également le phénomène de stagnation des eaux, dans certains endroits, en cas de fortes pluies. : zone du 1^{er} Guâ, zone de la place Ogier.

III – Conduite à tenir

- N 'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent, il faut leur faire confiance.
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information est longue à venir.
- Fermez portes, fenêtres, aérations. Placez les documents et objets précieux aux étages ainsi que de la nourriture et de l'eau en bouteille fermée Mettez à l'abri tous les produits dangereux (pesticides, désherbants...).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez à pied dans les étages. Ne prenez pas l'ascenseur
- Ecoutez la radio (radio France Bleue Isère **98.2 FM**). C'est le meilleur moyen d'être informé

Après l'inondation :

- aérez les pièces de la maison et attendre le séchage avant de rétablir l'électricité
- chauffez dès que possible
- assurez-vous à la mairie que l'eau du robinet est potable
- faites l'inventaire et prenez des photos des dégâts
- contactez votre assurance le plus rapidement possible